Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière
Québec

Note de service

Destinataires : Aux médecins du CISSS de Lanaudière

Expéditeurs : Direction des ressources financières

Direction médicale et des services professionnels

Date : Le 16 juillet 2025

Objet : **Facturation des honoraires médicaux à des patients qui ne présentent pas leur carte RAMQ**

Bonjour,

Afin de préciser les différents modes de facturation possibles relativement au sujet cité en objet, 3 options s'offrent à vous selon les situations spécifiques de la clientèle :

Situations spécifiques de la clientèle	**Option 1**	**Option 2**	**Option 3**
Non-résidents du Canada	Gérer vous-même votre facturation à l'aide d'une solution informatisée	Confier votre facturation à une agence privée de facturation	Confier votre facturation au Service des revenus et des comptes à recevoir. [1, 2]
Résidents hors province	Gérer vous-même votre facturation à l'aide d'une solution informatisée, **sauf les radiologues**	Confier votre facturation à une agence privée de facturation, **sauf les radiologues**	Service offert pour les radiologues **seulement** (entente MSSS-établissements publics). Confier votre facturation au Service des revenus et des comptes à recevoir.
Réfugiés - PFSI	Gérer vous-même votre facturation à l'aide d'une solution informatisée	Confier votre facturation à une agence privée de facturation	**Non offert**
Résidents du Québec avec une carte RAMQ expirée	Gérer vous-même votre facturation à l'aide d'une solution informatisée	Confier votre facturation à une agence privée de facturation	**Non offert**
Autres (militaires, CNESST, etc.)	Gérer vous-même votre facturation à l'aide d'une solution informatisée	Confier votre facturation à une agence privée de facturation	**Non offert**

[1] Si cette option est choisie, vous devez inscrire vos honoraires à partir du formulaire « Réclamation honoraires prof patients étrangers » disponible sur le site intranet, ou dans le dossier clinique du centre hospitalier et l'acheminer au courriel : comptes.recevables.cissslan@ssss.gouv.qc.ca.

[2] Le Service des revenus et des comptes à recevoir n'assure aucun suivi auprès des médecins concernant le délai de recouvrement ou le paiement des factures par les usagers. Le remboursement de vos honoraires se fera automatiquement lors du paiement par l'usager de l'entièreté des frais d'hospitalisation et des honoraires médicaux.

De plus, le remboursement ne pourra être effectué que si le Service de la comptabilité reçoit le formulaire « Demande création dossier médecin patients étrangers » dument complété, disponible dans l'onglet « Formulaires » dans la section Ressources financières de l'intranet mentionné ci-haut. Ce dernier doit être acheminé lors la première demande de paiement seulement.

Veuillez prendre note qu'à compter du 1er septembre 2025, l'établissement retiendra 15 % du montant des honoraires remboursés, et ce sans distinction de la date du service rendu afin de couvrir les frais administratifs liés au recouvrement.

Nous portons à votre attention que peu importe la solution que vous privilégiez, vous devez convenir avec le chef de service administratif de votre département de la méthodologie utilisée pour obtenir les données requises afin d'émettre votre facturation.

Lorsque l'offre de service à l'interne est disponible par le Service des revenus et des comptes à recevoir du CISSS de Lanaudière, vous devez vous assurer que le statut de l'usager correspond aux situations spécifiques de la clientèle décrite ci-dessus. Dans le cas où vous n'avez pas l'information sur le statut de l'usager, veuillez vous référer au chef de service administratif de votre département afin de l'obtenir. Le Service des revenus et des comptes à recevoir ne peut vous soutenir dans cette démarche d'identification de la provenance de la clientèle.

Nous vous remercions de communiquer avec le Service des revenus et des comptes à recevoir pour les situations spécifiques des clientèles décrites précédemment pour lesquelles le service est offert. Pour les autres situations, n'hésitez pas à les adresser à la Direction des services professionnels.

Merci à l'avance de votre collaboration habituelle.

Madame Julie Trudel, M.Sc. CPA auditrice
Directrice adjointe des ressources financières

Madame Lyne Marcotte
Directrice adjointe à la supervision des activités médicales